



RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT

Pièces à fournir selon la date de délivrance de l'ancien passeport

Votre passeport est récent (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)	Votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans		
	Vous avez une carte d'identité valide	Vous avez une carte d'identité prorogée (établie après le 1er janvier 2004 pour les personnes majeures)	Vous n'avez pas de carte d'identité
Votre ancien passeport, et votre carte d'identité	Votre carte d'identité et votre ancien passeport	Votre carte d'identité et votre ancien passeport	Votre ancien passeport
1 photo d'identité couleur conforme de moins de 6 mois (apporter la plaquette)	1 photo d'identité couleur conforme de moins de 6 mois (apporter la plaquette)	1 photo d'identité couleur conforme de moins de 6 mois (apporter la plaquette)	1 photo d'identité couleur conforme de moins de 6 mois (apporter la plaquette)
Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF,...)	Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)	Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)	Justificatif de domicile de moins d'un an (facture d'eau, téléphone, EDF, avis d'imposition,...)
Timbres fiscaux : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
Connaître les dates, lieux de naissance, noms et prénoms des parents	Connaître les dates, lieux de naissance, noms et prénoms des parents	Connaître les dates, lieux de naissance, noms et prénoms des parents	Connaître les dates, lieux de naissance, noms et prénoms des parents
			Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois, sauf si commune de naissance relié à Comedec

Pour le mineurs, la demande de passeport doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant sa qualité.

Perte ou vol de votre passeport : déclaration de vol à faire en Gendarmerie ou Commissariat avant le rendez-vous, déclaration de perte à compléter en mairie uniquement au moment du renouvellement du titre.